

Déclaration en matière de Sécurité de l'Information

V1.1

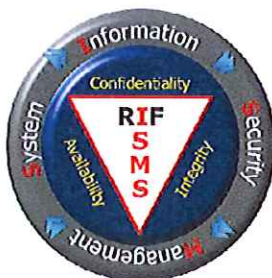
Conformément à la **Déclaration en matière de Sécurité de l'Information du Groupe RICOH**, et afin de soutenir notre Mission qui est de satisfaire nos parties prenantes, **nous, RICOH INDUSTRIE FRANCE SAS**, nous engageons à améliorer continuellement la sécurité de nos informations et à promouvoir une utilisation efficace de l'information dans nos activités.

Nous reconnaissons l'importance de sécuriser les actifs informationnels contre des menaces potentielles afin d'en assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité. Pour ce faire, nous respectons les lois et réglementations sur la sécurité de l'information, ainsi que les normes internationales.

Nous suivons strictement la méthodologie d'analyse des risques déterminée par RCL / Information Security Office. La mise en place de mesures de sécurité est le facteur clé pour maximiser notre valeur et la confiance de nos parties prenantes, en ligne avec l'approche d'évaluation des risques.

Par conséquent, nous nous engageons à :

1. Gérer de manière optimale notre sécurité de l'information pour assurer la confiance de nos parties prenantes en garantissant la Confidentialité, l'Intégrité et la Disponibilité de nos actifs informationnels clés.
2. Respecter la réglementation pour satisfaire nos parties prenantes.
3. Sécuriser de manière optimale nos actifs informationnels clés en mettant en œuvre des mesures de sécurité et en déployant un système de gestion de la sécurité de l'information.
4. Faire reconnaître l'importance critique de la sécurité de l'information et à respecter les normes de sécurité et procédures de la Société par tous nos collaborateurs traitant des actifs informationnels.



A Wettolsheim, le 08 juin 2016
Thierry BEA
Président